Image not found or type unknown

Jouissance d'une place de parking

Par **gepe06**, le **15/10/2008** à **10:33**

Bonjour,

Ma mère est locataire dans un immeuble et bénéficie d'une place de parking non numérotée (qui est inscrit dans son bail) et qu'elle paye avec la taxe d'habitation.
Elle ne possède pas de voiture depuis la mort de mon père et nous a confié le la télécommande du portail. Nous garons donc notre véhicule dans le parking quand nous lui rendons visite ou lorsque nous nous rendons dans son quartier (les places ne sont pas attribuées).
Une copropriétaire membre du conseil du syndic de l'immeuble veut nous l'interdire sous prétexte que nous n'habitons pas la résidence. En-a-t-elle le droit? et quels sont nos recours dans le cas contraire?

Merci d'avance.

Par **Patricia**, le **15/10/2008** à **22:13**

Bonsoir,

Que les emplacements ne soient pas numérotés est une chose, mais
y a t-il un panonceau à l'entrée du parking précisant que l'accès
est privé ou interdit aux non-résidents ?

Si oui, vous êtes tenu(e) de stationner à l'extérieur ou, vous pouvez stationner sur emplacements visiteurs (si prévus)

Qu'elle ne possède pas de voiture, ne vous donne pas autorisation
de stationner comme résident(e) de l'immeuble.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés